Envoyé en préfecture le 03/08/2021 Reçu en préfecture le 03/08/2021

Affiché le

ID: 005-210500583-20210802-202165-DE



COMMUNE DE FREISSINIERES EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 02 AOÛT 2021 DÉLIBÉRATION N° 2021-65

CONSEILLERS EN EXERCICE: 10

Conseillers présents : 9 Conseillers absents : 1 Conseillers représentés : 1 Pour: 10 Contre: Abstention:

L'an deux mille vingt et un, le deux août à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 27 juillet 2021, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

<u>Présents</u>: ARDUIN Annie - BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Philippe - BOISSET Vincent - DRUJON D'ASTROS Cyrille - LATIL Jessica - MESTRE Françoise - SEGOND Éric.

Absents: LEJEUNE Laurent.

Pouvoir: LEJEUNE Laurent à BOISSET Philippe.

Secrétaire de séance : LATIL Jessica.

Objet: SUBVENTION A L'ASSOCIATION RETOUR A DORMILLOUSE

Monsieur le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal la demande d'aide financière de l'Association Retour à Dormillouse et propose de l'accompagner dans le cadre du centenaire du dernier exil collectif en lui octroyant une subvention de 2 500.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Approuve l'exposé du Maire.

Autorise le Maire à octroyer une subvention de 2 500.00 € à l'Association Retour à Dormillouse.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour Extrait Conforme Le Maire Gvrille DRUJON D'ASTROS

Maine et par délégation sieur Eric SEGOND adjoint au Maire.